

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 1^{er} février 2022

**Extrait des délibérations
du Comité Unique de l'Établissement Public
du 31/01/2022**

Point 6 : plan triennal de développement des compétences

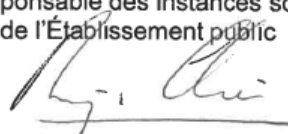
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 31 janvier 2022 à 14h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 6 de l'ordre du jour concernant le plan triennal de développement des compétences est le suivant :

Pour : 11 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CFE-CGC (1)
Contre : 1 voix : SNUP (1)
Abstention : 3 voix : CGT (3)

Le responsable des instances sociales
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER